



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# DÉLIBÉRATION

N° 2010-12-13

Extrait du registre des délibérations du

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 décembre 2010

**Président :** Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents :** M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Michaël THOMAS), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), Mme Marie-Annick DUCHENE, Mme Marie BOELLE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHÉRON.

**Absents excusés :** M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Patrick CONFETTI (pouvoir à M. Jacques BELLIER), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean François PEUMERY), M. Edmond GRONDIN (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Guy HEMET), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL (pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL), M. Jean-Marc FRESNEL (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Christine de la FERTE, Mme Magali ORDAS (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Michel SAPORTA, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à M. Hervé FLEURY), M. Roland de HEAULME, M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

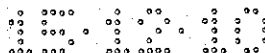
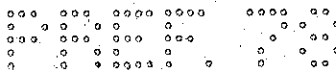
Secrétaire de séance : M. OLIVIER COLLO

Date de convocation : 30 novembre 2010

Date d'affichage de la convocation : 30 novembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 42



**N° de l'ordre du jour :**

**2010.12.13 : Convention partenariale entre le STIF, Versailles Grand Parc, la ville du Chesnay et le GME regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs**

□ **M. Bernard Debain, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code des transports (partie législative)

Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le Décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de-France ;

Vu le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu la délibération n° 2006/1161 du 13 décembre 2006 portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Ile-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959 ;

Vu la délibération n°2009/1063 du conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France du 9 décembre 2009,

Vu la délibération n°2010/10140 du conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) du 17 février 2010,

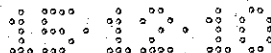
Vu la délibération n°2009-05-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 26 mai 2009 relative à la modification des statuts de Versailles Grand Parc – Extension de compétences,

Dans le cadre de sa réforme de la contractualisation avec les entreprises privées exploitantes de lignes de transports publics, regroupées au sein de l'association OPTILE, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) a négocié un nouveau cadre contractuel appelé Contrat d'exploitation « de type 2 ».

Le contrat d'exploitation « de type 2 » signé entre le STIF et le Groupement Momentané d'Entreprises (GME) constitué de la société Cars Hourtoulé, de la société SAVAC, de la société SVTU – Groupe Keolis, de la société Keolis Yvelines – groupe Keolis, de la société STAVO – groupe Hourtoulé et des Cars Jouquin – Groupe Savac, sur le bassin de Versailles Grand Parc – le Chesnay, a pris effet au 1 janvier 2010.

Ce contrat définit, pour le service de référence, à savoir les 39 lignes régulières listées dans le tableau ci-après, les conditions d'exploitation par les entreprises de transport du service public de transport collectif régulier de voyageurs.

Le STIF a également harmonisé les conditions de participation des collectivités territoriales d'Ile-de-France à l'organisation du réseau de transport public d'Ile-de-France et ce pour une meilleure efficacité financière de l'ensemble des ressources allouées au système de transport publics. Pour ce faire, une convention partenariale tripartite est conclue entre le STIF, les collectivités et les entreprises de transport collectif régulier de voyageurs pour définir les conditions dans lesquelles les collectivités accompagnent, au côté du STIF, l'exécution du contrat d'exploitation de type 2.



La convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 du bassin de Versailles Grand Parc – Le Chesnay est conclue pour une période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 décembre 2016. Elle se substitue aux anciennes conventions de subventionnement signées entre Versailles Grand Parc et les transporteurs.

Dans le cadre de la convention, Versailles Grand Parc et la commune du Chesnay s'engagent à verser aux entreprises du GME une participation forfaitaire annuelle dont les montants annuels sont forfaitisés et actualisés chaque année.

Les montants de la participation de Versailles Grand Parc et du Chesnay pour l'année 2008 sont respectivement de 425646,64 € HT et 75725,80 € HT en euros constants de l'année 2008.

Ces montants sont actualisés chaque année, dans les mêmes conditions que la participation du STIF par application de la formule de révision définie à l'annexe B5 de la convention partenariale.

Les 39 lignes de transport régulier inscrites dans le bassin de Versailles Grand Parc - le Chesnay sont les suivantes :

Code Ligne STIF				Origine - Destination	Identification ligne du réseau périmètre CT2
Code Entreprise	Code Réseau	Code Ligne	Code public		
56	356	1	A	VERSAILLES (Satory) - LE CHESNAY (Hôpital A. Mignot)	Ligne 1
56	356	2	B	ROCCOUENCOURT (INRIA) - VERSAILLES (Porchefontaine)	Ligne 2
			BAK	versailles (Lycée Jules Ferry) - VERSAILLES (stade de Porchefontaine)	
56	356	3	C	VERSAILLES (Europe) - VERSAILLES (Petits Bois)	Ligne 3
58	356	4	D	VERSAILLES (Gare Rive Gauche) - VIROFLAY (Gare Rive Gauche)	Ligne 4
56	356	5	G	VERSAILLES (Pershing) - VERSAILLES (Gare des Chantiers)	Ligne 5
56	356	6	H	LA CELLE-ST-CLOUD (Gare S.N.C.F.) - LE CHESNAY - VERSAILLES (Gare Rive Gauche)	Ligne 6
			H express	LA CELLE-ST-CLOUD (Gare S.N.C.F.) - LE CHESNAY - VERSAILLES (Chantier)	
			L	VERSAILLES (Gare Rive Gauche) - JOUY-EN-JOSAS - SACLAY (val d'Albion)	
66	356	8	LFA	IGNY (BELLEVUE) - BIEVRES - JOUY - BUC (LFA)	Ligne 7
56	356	9	M	LE CHESNAY (Passy) - LA CELLE-ST-CLOUD - VAUCRESSON (Gare S.N.C.F.)	Ligne 8
56	356	11	P	VERSAILLES (Gare des Chantiers) - VERSAILLES (Gare de Saint-Cyr-l'Ecole)	Ligne 9
56	356	12	I	VAUCRESSON (Collège Les Lauriers)- Gare de VAUCRESSON - GARCHES (Gare)	Ligne 10
			LFA	GARCHES (Mairie) - VAUCRESSON (gare) - VERSAILLES (Europe) - VERSAILLES (Chantiers) - BUC (LFA)	
			SDM	VAUCRESSON Résidence Lenôtre - VAUCRESSON (Gare) - VAUCRESSON (collège Les Lauriers)	
			LAB	GARCHES (mairie) - VAUCRESSON (Gare) - VERSAILLES (Place laboulaye)	
56	356	14	Z	VERSAILLES (Gare Rive Gauche) - JOUY-EN-JOSAS - LES LOGES-EN-JOSAS - SACLAY (La Christ de Saclay)	Ligne 11
56	356	15	S	VAUCRESSON (Gare S.N.C.F.) - LE CHESNAY - VERSAILLES (Gare Rive Droite)	Ligne 12
56	356	16	J	SACLAY (HEC) - JOUY - VELIZY (collège Marlyse Bastié)	Ligne 13
			JLB	JOUY EN JOSAS (Les Metz) - LES LOGES - BUC (collège Martin Luther King)	
			N	JOUY EN JOSAS (Gare) - JOUY-EN-JOSAS (Campus H.E.C.)	
56	356	17	R	VERSAILLES (Gare des Chantiers) - VERSAILLES (Université)	Ligne 14
56	356	18	V	LE CHESNAY (C.C. Party 2) - VILLE-D'AVRAY (Eglise)	Ligne 15
58	356	19	T EXPRESS	VERSAILLES (Gare des Chantiers) - LOUVECIENNES (Bul)	Ligne 16
56	356	20	U	VIROFLAY (Gare Rive Gauche) - LE CHESNAY (Party 2 - Les Comtesses)	Ligne 17
56	356	21	K	VERSAILLES (Gare des Chantiers) - VERSAILLES (Satory GIAT)	Ligne 18
56	356	22	O	VERSAILLES (Pershing) - VERSAILLES (Stade de Porchefontaine)	Ligne 19
56	356	24	TFI	VERSAILLES (Gare des Chantiers) - VERSAILLES (Château)	Ligne 20
56	356	26	E	VERSAILLES (Lycée Jules Ferry) - VERSAILLES (Picardie)	Ligne 21
56	356	27	ARC (K)	VERSAILLES (Gare des Chantiers, Collège Rameau) - VERSAILLES (Satory Zone Technique)	Ligne 22
56	356	28	Y EXPRESS	VERSAILLES (Université) - MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (Gare S.N.C.F. de St Quentin en Yvelines)	Ligne 23
56	356	29	F	VAUCRESSON (Gare S.N.C.F.) - MARNES-LA-COQUETTE - VERSAILLES (Gare Rive Gauche)	Ligne 24
56	356	30	W	VERSAILLES (Chantier) - VERSAILLES (Office Park)	Ligne 25
56	356	31	PHEBUS NUIT	VERSAILLES - LA CELLE-ST-CLOUD	Ligne 26
78	356	101	1 ET 2	ST-CYR-L'ECOLE (Service Urbain)	Ligne 27
78	356	102	4 ET 5	ST-CYR-L'ECOLE (Service Urbain)	Ligne 28
78	356	103	3 ET 6	ST-CYR-L'ECOLE (Service Urbain)	Ligne 29
78	356	107	7	ST-CYR-L'ECOLE - ST-CYR-L'ECOLE	Ligne 30
39	39	37	3937	BUC - CHATENAY-MALABRY	Ligne 31
27	27	11	11	BOIS D'ARCY - VERSAILLES	Ligne 32
27	141	1	41	BOIS D'ARCY - FONTENAY LE FLEURY	Ligne 33
44	44	3	3A,3B,3C, 3D	FONTENAY LE FLEURY Gare - LE CHESNAY Hôpital Mignot	Ligne 34
39	356	221	X	VERSAILLES - VERSAILLES	Ligne 35
39	262	1	A et 262B, 262G	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSES - VERSAILLES	Ligne 36
39	262	2	262B	BUC HAUT PRE - VERSAILLES (via CHARTON)	Ligne 37
39	262	3	263	CHATEAUFORT - VERSAILLES CHANTIERS	Ligne 38
27	27	28	28	VELIZY - VERSAILLES CHANTIERS	Ligne 39

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) approuve la convention partenariale tripartite du contrat de type 2 ;
- 2) autorise le Président ou son représentant à signer cette convention et les actes afférents ;
- 3) dit que les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au budget sur la nature 67443 « subventions aux fermiers et concessionnaires ».

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 42

Suffrages exprimés : 54 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président  
Par déléation

  
**Alain FAUVEAU**

Directeur Général des Services

